

LA CERTIFICATION GÉOTEXTILES ET PRODUITS APPARENTÉS

Contexte de la marque ASQUAL Géotextiles et Produits apparentés

Les années 60 - 70 ont vu un usage croissant des géosynthétiques et le développement de recommandations techniques suivant la nature des chantiers. À l'époque et suite à l'apparition d'un grand nombre de produits, le CFG a souhaité le développement de spécifications techniques pour les Géotextiles afin d'améliorer la fiabilité des caractéristiques produits nécessaires en phase de dimensionnement.

La certification des géotextiles a été développée 1990, en tenant compte les conclusions du groupe de travail au sein du CFG et pour répondre aux besoins des bureaux d'études et maîtres d'œuvre en matière de **fiabilité des caractéristiques techniques** des produits.

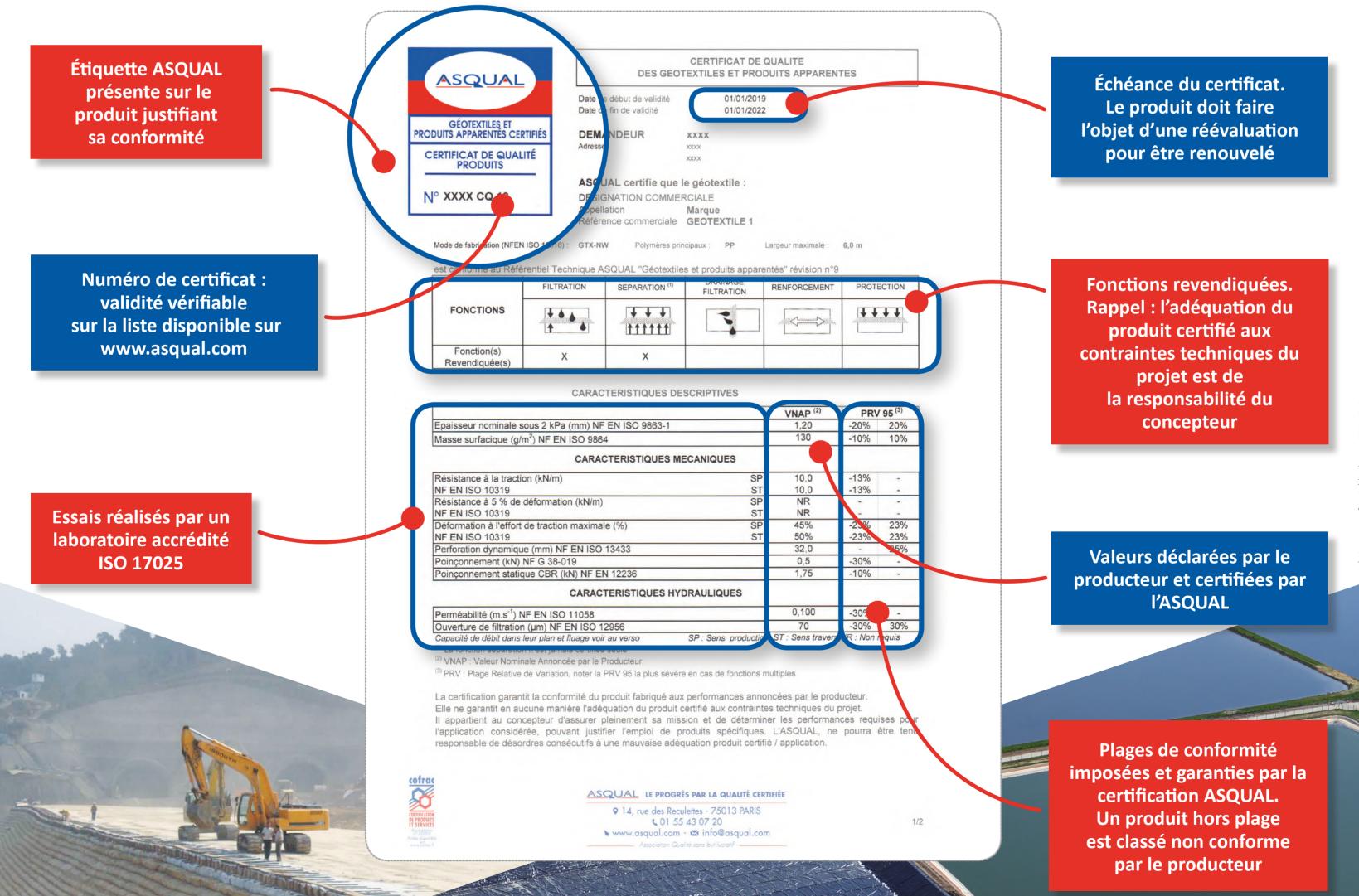
La certification ASQUAL Géotextiles et Produits Apparentés

La certification "géotextile certifié" est attribuée aux géotextiles et aux produits apparentés (les géogrilles, les géofilets, les géomatelas, les géobandes, les géoespaceurs et les géocomposites (GCO) associant plusieurs matériaux).

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Mesure des caractéristiques techniques des produits (épaisseur, masse surfacique, résistance traction, allongement, poinçonnement, perforation dynamique, ouverture de filtration, perméabilité et capacité de débit dans le plan).
- Maitrise de la reproductibilité des caractéristiques techniques.
- Organisation qualité et suivi statistique des caractéristiques techniques.

Le certificat de qualité est édité à l'issue du Comité Technique. Il a une validité de 3 ans sous réserve du contrôle de suivi conforme.



UAL LE PROGRÈS PAR LA QUALITÉ CERTIFIÉE

Création : samoa.fr Crédit photos : CFG - AFAC